

Dimensions de la pièce

La norme SIA 500 «Constructions sans obstacles» n'est pas suffisante

Les dispositions de la norme SIA 500 ne sont «pas suffisantes pour les constructions destinées à l'accueil et aux soins aux personnes telles que les hôpitaux, les centres de rééducation, les centres de soins et les maisons de retraite, etc. Des exigences spécifiques, adaptées aux objectifs correspondants, prévalent pour les bâtiments de ce type.» (Norme SIA 500, champ d'application 0.1.5)

Surface et proportions

Une pièce sanitaire devant être planifiée selon les dispositions de la norme SIA 500 doit mesurer au minimum 165 x 180 cm (WC et lavabo) ou 180 x 180 cm (WC, lavabo et douche). Mais ces dimensions sont insuffisantes dans les centres de soins comme dans les maisons de retraite. Pour les personnes fortement dépendantes, la surface utile (mesure finie) doit être d'au moins 5 m² afin de permettre des soins efficaces et l'intervention de deux auxiliaires.

Longueur et largeur minimales de la pièce

Selon la norme SIA 500, l'espace dans le prolongement de l'axe des WC doit être d'au moins 180 cm de longueur afin de permettre l'utilisation des WC par l'avant pour des personnes en fauteuil roulant. Si la porte est prévue sur le petit côté de la pièce, la largeur utile de la pièce (sans installation murale) doit malgré tout être de 200 cm au minimum. Un WC-douche a une saillie de 60 cm. L'élément vertical de la poignée en L doit être monté 20 à 25 cm devant le bord avant du WC. Le commutateur doit être placé entre la poignée et le cadre de la porte (20 cm). Une porte de 80 et son cadre nécessitent 90 cm et il faut au minimum 5 cm entre le cadre de la porte et la paroi adjacente afin que le battant puisse être entièrement ouvert à 90°.

$60 \text{ cm} + 25 \text{ cm} + 20 \text{ cm} + 90 \text{ cm} + 5 \text{ cm} = 200 \text{ cm}$.

La norme SIA 500 s'applique aux salles de bains dans le domaine public. Pour tous les autres domaines d'application, c'est le maître d'ouvrage qui décide. Les propositions suivantes doivent donc être considérées comme des recommandations.